

rendent auprès de Vostre Majesté pour le sujet que dessus (37). »

Malgré une indisposition qui lui était survenue, la reine-mère quitta Lyon le mardi 22 octobre, et se trouva probablement à Roanne le 23, pour le conseil. On n'a pas d'informations sur la délibération qui dut avoir lieu ce jour-là ; on connaît seulement les mesures qui suivirent.

Richelieu fit rédiger par Bouthillier les lettres de désaveu ; elles furent écrites et envoyées après le conseil et par conséquent après le 22 ; mais comme elles portaient la signature officielle du roi, et que le roi avait quitté Roanne le 22, elles furent datées de ce jour-là, afin que la signature ne fût pas démentie par la date.

On vit alors combien était grande la puissance de Richelieu. Seul contre toute la Cour et les autres ministres, il avait été d'avis de désavouer le traité de Ratisbonne, et son avis prévalut. Le roi, il est vrai, se portait bien. Non seulement Richelieu triompha, mais on trembla de nouveau devant lui.

Bouthillier avait à peine appris que le traité qu'il avait tant vanté était désapprouvé par Richelieu, qu'il s'empressa de le désapprouver aussi et de se désavouer lui-même. Comme on l'a déjà dit, la lettre de ratification destinée à de

---

(37) AVENEL. III. 946-947. Cette lettre, écrite le 21 octobre, à un moment où, d'après M. Fagniez, Richelieu n'aurait encore reçu que le résumé peu fidèle de de Léon, ne montre pas du tout l'intention de Richelieu trompé, de ratifier le traité, et on ne doit pas s'étonner qu'il ne parle pas de désaveu, car il aurait pu par là indisposer la reine qui était favorable à la paix ; et écrivant à Bouthillier le lendemain, il lui recommande de ne témoigner à personne que le traité soit bon ou mauvais. (Voir AVENEL. III. 954-955.)